

UNIVERSITE DE BORDEAUX

Franck FIGUES

33000 BORDEAUX

33_TALENCE_UNIVERSITE DE BORDEAUX_CAMPUS CARRIERE_TRX RESEAU PRIVE HTA_CT

Date d'émission 29/05/2026

N° d'affaire : 260423570000027

Référence chrono : CT/12220/0526/0301

Version : 1

VOTRE RESPONSABLE D'AFFAIRE

Sebastien FUSARO

Tél. +33 6 13 14 06 38

Email : sebastien.fusaro@socotec.com

SOMMAIRE

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT	3
2. SIGNATURES	5
3. RENSEIGNEMENTS GENERAUX	5
3.1. Partenaires de l'opération	5
3.2. Données de l'affaire	6
4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINES	7
5. ANALYSE DE RISQUE	8
5.1. Mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables	8
6. EVALUATION DE CONFORMITE	9
6.1. Mission STI relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments tertiaires (autres qu'ERP et IGH) et dans les bâtiments industriels	10

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent document constitue le rapport prévu dans le contrat de Contrôle Technique n°260423570000027, que SOCOTEC Construction doit adresser au Maître d'Ouvrage après examen du dossier de conception destiné à la consultation des entreprises .

Les avis sur les dispositions techniques qu'il comporte sont émis à partir des documents constitutifs du dossier qui nous ont été communiqués à ce jour et qui sont répertoriés dans les chapitres 3 ci-après.

Ces avis sont donnés dans le cadre des missions suivantes :

Missions d'analyse de risque :

- Mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables (L).

Missions d'évaluation de conformité:

- Mission STI relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments tertiaires (autres qu'ERP et IGH) et dans les bâtiments industriels (STI).

Accréditation COFRAC INSPECTION N° 3-1592 concernant les missions L, S, SEI, liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

Pour la bonne compréhension de la signification des avis formulés dans ce rapport, il est précisé que :

- Les vérifications de SOCOTEC sont effectuées par rapport aux textes de référence prévus au contrat,
- Les avis ne concernent que la conception et ne préjugent pas des avis qui pourront être formulés sur la réalisation,
- Les avis suspendus concernent les dispositions insuffisamment définies sur lesquelles nous ne pouvons, en l'état actuel, formuler d'avis favorable ou défavorable. En l'absence de fourniture en temps utiles des renseignements et documents nécessaires à SOCOTEC, ces avis devront être considérés comme défavorables, même en l'absence de nouvelle signification par SOCOTEC.

L'évaluation technique porte sur les ouvrages et éléments d'équipement et s'exerce lors de la phase de conception et de réalisation des travaux du projet de construction. L'intervention de l'évaluateur technique de construction se base sur **l'analyse de risques et l'évaluation de conformité** .

L'analyse de risque permet d'identifier les aléas et les enjeux pour l'ouvrage et les éléments d'équipements relevant des **techniques courantes**. L'évaluateur technique prend en compte :

- Le contexte de l'opération de construction,
- Les référentiels techniques appropriés,
- Les retours d'expérience et les pathologies (désordre connus) propres à la typologie de l'ouvrage

L'identification pertinente de la situation fait partie intégrante de l'analyse de risque, cela permet pour un enjeu très faible de tolérer une déviance de l'ouvrage ou de l'élément d'équipement par

rapport au référentiel de la technique courante, et donc d'évaluer favorablement la disposition proposée.

Le risque est défini en termes de conséquence et de vraisemblance pour l'ouvrage, tels que des dommages matériels, l'impact sur sa pérennité et son usage normal.

L'évaluation de conformité consiste à faire une analyse critique des dispositions du projet vis-à-vis de la réglementation applicable à celui-ci. Elle porte sur le respect du référentiel réglementaire applicable ainsi que les normes rendues applicables par ce dernier. En complément des contrôles réalisés par les constructeurs et du fait de son savoir-faire, le contrôleur technique procède à des vérifications visuelles suivant un échantillonnage. Le risque de non-conformité découle d'un défaut d'application des dispositions règlementaires.

2. SIGNATURES

Tous ces avis ont été établis par les intervenants SOCOTEC Construction suivants :

Intervenants SOCOTEC	Signatures
Sebastien FUSARO Responsable d’Affaire	

Ce rapport a été édité par : Sebastien Fusaro

Ce rapport a été transmis à :

- franck.figues@u-bordeaux.fr
- pascal.penot@u-bordeaux.fr

Nous restons à la disposition du Maître d'Ouvrage et de la Maîtrise d'Oeuvre, pour revoir ou compléter nos avis dans le cas où interviendraient des éléments nouveaux par rapport aux dispositions examinées. Toute modification du projet devra être soumise à notre examen.

3. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

3.1. Partenaires de l’opération

Maître d'ouvrage
UNIVERSITE DE BORDEAUX 33318 PESSAC
Assistant Maître d'ouvrage
UNIVERSITE DE BORDEAUX 33318 PESSAC
Bureau d'études
BET électricité RESO 14280 10 RUE MARTIN LUTHER KING 14280 SAINT CONTEST

3.2 Données de l'affaire

ADRESSE DE L'OUVRAGE

Campus CARREIRE
33405 TALENCE

DESCRIPTION DE L'OUVRAGE

Travaux de réseau privé HTA Talence Campus CARRIERE à TALENCE.
Remplacement de 3 anciennes lignes HTA existantes dans le cadre d'une mise en conformité du réseau.
Dans le cadre des travaux seul le remplacement des 3 lignes HTA est prévues, aucune modification n'y remplacement de cellule prévue dans le cadre des travaux..
Descriptif travaux:
Remplacement de la liaison HTA existante entre le PDL est le bâtiment Pole G .
Remplacement de la liaison HTA existante entre le PDL est le bâtiment ENSTBB .
Remplacement de la liaison HTA existante entre le Bâtiment ENSTBB est le bâtiment A4 .

CARACTERISTIQUES DE L'AFFAIRE

- Montant prévisionnel des travaux € HT : 355000.00
- Durée prévisionnelle des travaux : 4 mois
- Démarrage prévisionnel des travaux : 01/09/2027

4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS

Désignation - Identification des documents examinés	Reçu le
Travaux de réseau privé HTA Talence Campus CARRIERE (002).pdf	22/05/2026
26 0018-DCE-ELEC-PLAN HTA CARREIRE -UBX-PDM.pdf	22/05/2026
26_0018_CCTP LIAISONS HTA CARREIRE _DCE_V0_04-2026.docx	22/05/2026
S053-UNV-CARR-RSX-PRS-A0.pdf	22/05/2026
2026-63-CCTP TOME 1 ELECTRICITE_LIAISONS HTA CARREIRE _DCE_04-2026.pdf	22/05/2026
26 0018-DCE-ELEC-PLAN HTA CARREIRE -UBX-PFG.pdf	22/05/2026
26 0018-DCE-ELEC-PLAN HTA CARREIRE -UBX-PDL.pdf	22/05/2026
26 0018-DCE-ELEC-PLAN HTA CARREIRE -UBX-Amphi 4.pdf	22/05/2026
S053-UNV-CARR-HTA-DCE-PROJET-indA-A0.pdf	22/05/2026
26 0018- ANX 1-LIAISONS HTA CARREIRE.docx	22/05/2026
260018_DCE_SYN EL05_LIAISON HTA CARREIRE.pdf	22/05/2026
2026-63-CCTP TOME 2 VRD LIAISONS HTA CARREIRE _DCE.pdf	22/05/2026
Certificat de neutralisation cuve.pdf	22/05/2026
26 0018- ANX 2-LIAISONS HTA CARREIRE.docx	22/05/2026
2026-63-CDPGF_TOME 1 &TOME2 HTA CARREIRE V2.pdf	22/05/2026
S053-UNIV-BDX-DCE- TOME VRD-V6.docx	22/05/2026
260018_DCE_SYN EL06_LIAISON HTA CARREIRE.pdf	22/05/2026
S053-UNV-CARR-HTA-DCE-revetement indA-A0-.pdf	22/05/2026
260018_DCE_SYN EL05_LIAISON HTA CARREIRE.pdf	22/05/2026
26 0018-DCE-ELEC-PLAN HTA CARREIRE -UBX-PFG.pdf	22/05/2026
26 0018-DCE-ELEC-PLAN HTA CARREIRE -UBX-Amphi 4.pdf	22/05/2026
260018_DCE_SYN EL06_LIAISON HTA CARREIRE.pdf	22/05/2026
26 0018-DCE-ELEC-PLAN HTA CARREIRE -UBX-PDM.pdf	22/05/2026
S053-UNV-CARR-HTA-DCE-PROJET-indA-A0.pdf	22/05/2026
S053-UNV-CARR-RSX-PRS-A0.pdf	22/05/2026
26 0018-DCE-ELEC-PLAN HTA CARREIRE -UBX-PDL.pdf	22/05/2026
S053-UNV-CARR-HTA-DCE-revetement indA-A0-.pdf	22/05/2026
22-05-26 - 33TALENCEUNIVERSITE DE BORDEAUXCAMPUS CARRIERETRX RESEAU PRIVE HTACT-Rapport RICT-CT-12220-0526-0223.pdf	22/05/2026

5. ANALYSE DE RISQUE

5.1. Mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
GÉNÉRALITÉS	PM	Pour mémoire Aucune modification structurelle dans le cadre des travaux.	
	PM	Pour mémoire: Toutes les trémies ou les percements effectués pour le passage des conduits à travers un plancher ou une paroi doivent être rebouchés avec un matériau reconstituant la résistance au feu de l'élément traversé.	

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

6. EVALUATION DE CONFORMITE

6.1. Mission STI relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments tertiaires (autres qu'ERP et IGH) et dans les bâtiments industriels

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
ÉTABLISSEMENT ET LOCAUX DE TRAVAIL (R.4211 à 17 - R4221 à 28) INSTALLATIONS ELECTRIQUES (DECRET 2010-1017) CONDITIONS GENERALES AUXQUELLES DOIVENT SATISFAIRE LES INSTALLATIONS Conception et mise en œuvre des installations en fonction de la tension Adaptation des matériels y compris les canalisations aux conditions d'influences externes Efficacité de la fixation et bon état mécanique apparent des matériels. Conformité des matériels Mode de pose des canalisations Adaptation et adéquation aux différents modes de pose. Identification du cheminement des canalisations enterrées	F F F F F PM PM PM	Dans les galeries techniques les câbles chemineront dans des fourreaux TPC IK10. Têtes HTA conforme à la norme NF C33-001 Boîtes de jonction conforme à la norme NF C33-001 Les câbles HTA chemineront sous fourreaux et ou en pleine terre et sur chemin de câble dans les locaux techniques. Pour mémoire Pour parer aux effets du tassement des terres, les câbles doivent être enfouis en terrain normal, au moins à 0,50 m de la surface du sol. Cette profondeur est portée à 0,85 m à la traversée des voies accessibles aux voitures et sous les trottoirs. Profondeur d'enfouissement à nos communiquer avant exécution. Les câbles armés d'acier et comportant sous l'armure une gaine d'étanchéité peuvent être placés directement dans le sol. Pour mémoire: Lorsqu'une canalisation enterrée croise une autre canalisation électrique enterrée, elles doivent se trouver à une distance minimale de 0,20 m. Lorsqu'une canalisation électrique enterrée longe ou croise des conduites d'eau, d'hydrocarbure, de gaz, d'air comprimé ou de vapeur également enterrées, une distance minimale de 0,20 mètre doit	

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Identification des circuits et des matériels (étiquettes, pertinence de l'identification, schémas..) Identification des conducteurs isolés: conducteurs PE ou PEN, conducteurs neutres Pour tout circuit terminal (ou ensemble de circuits terminaux), dispositif de coupure d'urgence, aisément reconnaissable, facilement et rapidement accessible, permettant en une manoeuvre de couper en charge tous les conducteurs actifs LOCAUX OU EMBLEMES DE SERVICE ELECTRIQUE ventilation sur l'extérieur de façon naturelle ou mécanique, climatisation. Poste de transfert. les portes d'entrée des locaux permettant une sortie facile vers l'extérieur sans clé de l'intérieur même si elles sont fermées depuis l'extérieur. Poste de transfert: l'éclairage de sécurité constitué d'un ou des blocs autonomes ou de luminaires alimentés par une source centralisée d'éclairage de sécurité et d'un BAPI. Le cas échéant, pancarte signalant l'existence de parties actives non protégées et pancarte d'interdiction d'accès aux personnes non autorisées Tabourets, tapis, gants, perches à corps, appareils de vérification d'absence de tension	F F PM PM SO SO SO PM PM	exister entre leurs points les plus rapprochés. Toutes les nouvelles liaisons créées dans le cadre du présent projet seront réalisées en câbles blindés de marque NEXANS de type HTA /EDR MAX/ NF C 33-226 à Enterrabilité Directe Renforcée (EDR) ou techniquement équivalent. Les chambres de tirage HTA seront identifiées via des plaques de repérage. "Haute tension danger de mort" Pour mémoire Chaque extrémité de conducteur ou de câble doit être marquée de façon à permettre leur repérage lors des vérifications, essais, réparations ou transformations de l'installation. Les dispositifs utilisés pour le repérage doivent être inaltérables, sûrs et durables. Interverrouillage existant et non modifié dans le cadre des travaux. Matériels d'exploitation et de sécurité existant et non modifié dans le cadre des travaux.	

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Poste de transfert approprié et convenablement réparti Poste de transfert	SO		
MATERIELS AMOVIBLES			
Tension d'alimentation des appareils amovibles	PM	Réseau HTA en 15000V.	
PROTECTION CONTRE LES CHOCS ELECTRIQUES : CONTACT DIRECT			
MISE HORS DE PORTE PAR ELOIGNEMENT			
Conducteur nus hors d'atteinte (traversée de cours, voisinage bâtiments)	F		
MISE HORS DE PORTE PAR OBSTACLE			
Efficacité permanente des obstacles . Degré de protection minimal en BT IP 2 X ou IPXXB, en HT IP 3X ou IPXXC	F		
PROTECTION CONTRE CHOCS ELECTRIQUES : CONTACTS INDIRECTS			
Mesures de protection en BT par coupure automatique de l'alimentation			
INSTALLATIONS EN SCHEMA TN	SO		
INSTALLATIONS EN SCHEMA TT	SO		
INSTALLATIONS EN SCHEMA IT	SO		
PROTECTION CONTRE LES CONTATCS INDIRECTS DE L'INSTALLATION HT			
Liaison des masses, écrans et armatures de câbles à un conducteur de protection	F	Les chemins de câbles créés ou existants (si réutilisés) courants forts ou courants faibles (si nécessaire) seront obligatoirement mis à la terre suivant l'UTE C 15-900 par un conducteur en cuivre nu 25mm² sur la totalité du parcours.	
INSTALLATIONS DU DOMAINE HTA ALIMENTEES A PARTIR D'UNE INSTALLATION BT	SO		
PREVENTION DES BRULURES, INCENDIES ET EXPLOSIONS D'ORIGINE ELECTRIQUE			
Choix et protection des matériels afin de supporter les effets mécaniques et thermiques produits par les surintensités	F		
Protection contre les surintensités et section des canalisations fixes			
Protection contre les surcharges par disjoncteurs ou fusibles	F		
canalisations correctement protégées contre les court-circuits	F		

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES AUX LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS DE CHOC ELECTRIQUE	SO		
INSTALLATION DE SECURITE AUTRES QUE D'ECLAIRAGE DE SECURITE	SO		

* **F**: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , **HM**: Hors Mission , **PM**: Pour Mémoire , **SO**: Sans Objet